

Conseil Economique et Social Régional Nord-Pas de Calais

Avis sur « la santé des jeunes de 15 à 25 ans en Nord-Pas de Calais »

**Adopté en Séance plénière du mardi 29 septembre 2009
par 73 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions.**

La commission « Santé – Affaires sociales et familiales- Prévention et Solidarités » du CESR, après avis favorable du bureau de l'Assemblée, conduit depuis plusieurs mois des travaux visant à mieux appréhender la problématique de la santé des 15 à 25 ans en Nord-Pas de Calais, dans sa globalité.

Le segment démographique retenu n'est pas anodin.

Le Nord-Pas de Calais rassemble en effet quelque 600 000 jeunes garçons et filles de 15 à 25 ans. Cette richesse démographique est un atout exceptionnel pour l'avenir de notre région.

Pour mener ses travaux, la commission 4 a procédé à une recherche documentaire fouillée, rencontré et auditionné de nombreux professionnels et acteurs de terrain, consacré de larges discussions à l'étude de certains indicateurs ou paramètres....

De là, ont émergé de nombreux constats et questionnements supplémentaires :

- Qui sont les jeunes de la région ? Que font-ils, où habitent-ils, et dans quelles conditions ?
- Dans une région où l'état de santé de la population générale n'est pas le meilleur de France (mortalité précoce, espérance de vie, etc.) les jeunes semblent en bonne santé. Alors, est-ce vrai ? Pour tous ? Et pourquoi une telle différence après ?
- Qui sont les acteurs de leur santé et qu'ont-ils mis en place pour cette tranche d'âge ? Pour quels résultats ?

*

Aboutissement de cette première démarche d'études, de recherches, d'auditions et de débats, le rapport sur la santé des jeunes discuté lors de la séance plénière du CESR du 23 Juin 2009, met en évidence :

- Un foisonnement d'indicateurs dispersés et difficiles d'accès mais nécessaires à une bonne appréciation de la situation,
- La multiplicité des intervenants,
- La diversité des initiatives et la volonté de tous de tendre vers une approche plus adéquate des besoins et attentes des jeunes vis-à-vis de leur santé.

Ce rapport a pour ambition d'être une étape, une base de travail permettant et incitant à engager une démarche globale de réflexion et d'action entre tous les acteurs, au service d'un objectif général :

↳ Promouvoir et mettre en œuvre, dans une politique de jeunesse volontariste une démarche globale de santé concertée, pour et avec les jeunes du Nord-Pas de Calais.

Une démarche globale de santé nécessite :

- L'implication et la confiance de la population, mais aussi du public concerné (les jeunes de 15-25 ans dans le Nord-Pas de Calais)
- Le développement d'outils stratégiques efficaces et reconnus
- Le décloisonnement des professionnels (la transversalité et la pluridisciplinarité), le décloisonnement institutionnel (intersectorialité), le partenariat
- La mise en réseau des savoirs et des expériences.

Aussi, pour mettre en œuvre cette nouvelle politique, le CESR préconise :

1 - Faire des jeunes les acteurs de leur santé en les associant au diagnostic sanitaire, à la définition des stratégies et à la mise en œuvre des actions de santé qui leur sont destinées.

Entendre promouvoir la santé implique avant tout d'associer le public ciblé.

Changer le regard et la perception des adultes sur les jeunes et leur santé, mais aussi le regard des jeunes sur leur approche de la santé et l'approche des professionnels de santé, sont les objectifs d'un nécessaire travail collectif de diagnostic concerté.

Pour cela, le CESR recommande :

☞ La participation effective et concrète de la jeunesse à :

- la fixation des priorités de santé qui la concernent
- la prise de décisions visant à la responsabiliser dans cette démarche
- l'élaboration des stratégies et des actions visant à lui permettre d'atteindre un meilleur état de santé ou à rester en santé.

☞ Le développement et la qualification des lieux et temps permettant l'écoute et le recueil de la parole des jeunes, le dialogue, l'échange et l'interactivité autour des questions de santé.

De nombreuses initiatives et démarches régionales permettent déjà de recueillir la parole des jeunes sur ces questions.

En les développant largement et en les structurant davantage, ces lieux et temps de dialogue et d'échange entre jeunes et professionnels de différentes disciplines permettront de poser :

- un autre regard sur l'appropriation par les jeunes de leur santé
- un diagnostic concerté des attentes et besoins des jeunes
- une évaluation par les jeunes eux-mêmes des actions et priorités mises en œuvre par les politiques actuelles de santé.
- les bases d'une responsabilisation, d'une prise de conscience et d'une mise en confiance de l'individu dans et vis-à-vis de sa démarche de santé.

2 - Développer des outils communs de diagnostic d'évaluation, de prévention et de communication.

En matière de santé des jeunes, si des statistiques existent, elles ne concernent cependant pas précisément les 15-25 ans.

Face à ce constat, le CESR recommande :

☞ La constitution de bases de données réactualisées et accessibles aux professionnels comme à la population elle-même, préalable indispensable à une démarche de promotion de la santé concertée.

Ces bases de données concernent les grands indicateurs de santé (prenant en compte les données de mortalité et de morbidité), mais également les besoins exprimés par les adolescent(e)s.

☞ La mise en place d'études plus qualitatives et significatives : une segmentation affinée des 15-25 ans (portant sur des tranches d'âges plus restreintes : 15-18 ans, 18-21 ans et 21-25 ans) permettra une meilleure appréhension de l'hétérogénéité de cette classe d'âge.

☞ La création d'outils efficaces, pertinents et accessibles à tous permettant:

- L'évaluation intermédiaire et finale des actions et projets mis en place
- Le cas échéant, le réajustement des priorités et actions tout au long des projets
- Un suivi régulier et une coordination des actions de prévention
- Le débat entre acteurs et partenaires de la santé des jeunes; l'arbitrage et la prise de décisions concertées et argumentées par les acteurs et la société civile sur ces questions
- Le repérage, l'information, la communication, la valorisation et la généralisation des actions pertinentes et efficaces (ex : surpoids et nutrition à Laventie/Fleurbaix)
- Une communication adéquate avec des moyens efficaces (Internet, SMS ...) diffusée largement dans leurs lieux de vie.

3 - Décloisonner les pratiques et promouvoir la participation ouverte de tous les acteurs concernés.

Le rapport du CESR consacré à la santé des 15-25 ans met en évidence l'interaction de différents paramètres : le logement, l'école, la famille, le quartier, le travail, les loisirs, les associations, sur la santé des jeunes.

La santé des jeunes ne peut être considérée comme relevant des seuls professionnels de santé, mais bien de tous ceux qui interviennent auprès du public jeune.

Ainsi, intersectorialité, interdisciplinarité, transversalité et partenariats sont les éléments constitutifs clefs pour la réussite d'une démarche globale de santé des jeunes en Nord-Pas de Calais.

La mise en œuvre d'une telle démarche implique que les professionnels eux-mêmes remettent en cause certaines pratiques, s'approprient et en favorisent de nouvelles.

Le CESR appelle à :

☞ Une approche multidisciplinaire de la santé des jeunes permettant seule une appréciation et une appréhension du sujet dans sa globalité et sa complexité

☞ Un découplage des secteurs psychiatriques, médico-sociaux et sociaux pour l'approche des situations les plus problématiques

☞ Une meilleure coordination des différents intervenants (familles, associations de jeunesse, médecins scolaires, infirmières, assistantes sociales, équipes pédagogiques, acteurs de l'insertion professionnelle, entreprises, professionnels et acteurs de la sphère sanitaire et sociale....) et projets au sein d'une politique de santé des jeunes concertée

☞ Un soutien des REAP (réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité)

☞ La prise en compte et l'implication du public jeune dans toutes les politiques et actions de santé régionales

☞ La définition et la mise en place d'un programme régional de santé spécifiquement dédié aux jeunes de 15 à 25 ans, notamment par la formalisation d'un axe santé des jeunes dans les PTS (Programmes territoriaux de santé).

4 - Travailler en réseau pour accompagner dans le long terme et dans la globalité.

Une démarche cohérente de santé ne se conçoit pas sans un accompagnement pluridisciplinaire dans la durée et dans sa globalité, de la primo information à la prévention et au soin.

Pour ce faire, le CESR préconise de :

- ☞ Former les différents intervenants professionnels de santé, scolaires ou non, parents, équipes éducatives, associations ... à l'écoute et au repérage des besoins
- ☞ Rendre visibles les lieux pluridisciplinaires d'accueil et d'écoute des jeunes en difficulté de santé afin de repérer les maux, poser un diagnostic et proposer une démarche d'accompagnement et de traitement partagée
- ☞ Mettre en place des réseaux santé-jeunes et des réseaux de coordination de soins
- ☞ Faciliter l'accès des jeunes aux informations sanitaires et sociales, auprès des professionnels de santé et de soins (prise en charge des soins, implantation des structures et organisation des consultations sur les lieux de vie des jeunes...)
- ☞ Promouvoir la mise en réseau des professionnels concernés par le public « jeunes », et formaliser les partenariats.

**Le Conseil Economique et Social Régional
du Nord-Pas de Calais**

Analyser le présent, lancer des débats,
faire émerger des idées, pour éclairer l'avenir.



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Séance plénière du CESR du 29 septembre 2009
Projet d'avis « santé des jeunes »
Position des « milieux économiques »

Les milieux économiques se réjouissent de constater que dans l'ensemble, la population des jeunes du Nord-Pas-de-Calais paraît en bonne santé, par rapport à la moyenne des régions françaises.

Nous rejoignons le projet d'avis sur la nécessité de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs, au bénéfice de l'efficacité et d'une approche globale de la problématique.

Quelques remarques cependant :

Un aspect suscite l'inquiétude : celui de l'obésité. La lutte contre ce phénomène peut passer par des actions éducatives en milieu scolaire ainsi que par la promotion de notre secteur alimentaire artisanal et de nos produits du terroir.

Nous tenons également à rappeler l'importance cruciale de la famille dans l'éducation et la santé des jeunes.

D'une façon générale, la question de la santé des jeunes relève d'au moins deux domaines :

- Celui de l'effort sanitaire continu et nécessaire en direction de la jeunesse dans son ensemble ;
- Celui de l'action en direction des jeunes en difficulté, qui présentent des problématiques sanitaires propres.

Ces deux domaines doivent faire l'objet de deux analyses différentes :

Dans le premier domaine, l'action paraît satisfaisante ; le CESR est fondé à appeler à un renforcement de l'action, notamment par la rationalisation des compétences des intervenants. La demande d'une meilleure visibilité statistique est également justifiée.

En revanche, l'approche de la santé des jeunes les plus en difficulté doit être intégrée à un traitement global du problème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, particulièrement sensible dans notre région. Là aussi, une rationalisation des compétences pourrait permettre une meilleure prise en compte des difficultés.

En conséquence, un programme régional spécifique dédié à la santé des jeunes devrait cibler prioritairement :

- Les jeunes en difficulté ;
- Le surpoids chez les jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais.



Séance plénière du 29 septembre 2009
Projet d'avis sur la santé des jeunes de 15 à 25 ans dans le Nord – Pas de Calais

La santé des jeunes de 15 à 25 ans, sujet crucial pour le développement d'une société, qui concerne 600 000 personnes en région.

Ce sujet est évidemment connu, mais il est peu observé. Les autorités se contentant d'affirmer que si la comparaison des indicateurs sanitaires globaux sont en défaveur de la région, sur la tranche d'âge des 15-25 ans, les indicateurs permettent d'affirmer le contraire. Cette affirmation ne s'appuie que sur les seuls chiffres de la mortalité dite évitable et donc pas sur des critères de bien-être caractérisant un état de bonne ou de mauvaise santé. Le DRASS reconnaît que les actions initiées dans le programme santé des enfants et des jeunes du PRSP concernent en grande partie les 0-6 ans, et pas du tout les 15-25 ans.

Nous nous réjouissons de constater un moins grand nombre de décès, le suicide qui est la première cause de mortalité est tout sauf un phénomène de mode.

Mais, peut-on concevoir être dans un état de bien-être au quotidien quand on voit que pour les jeunes qui ont intégré la vie active, les mots précarité, chômage, pauvreté caractérisent leur situation. Ils sont occupés souvent dans l'intérim et le CDD, constituant une grande part de la catégorie des travailleurs pauvres ?

Quels effets sur la santé des apprentis quand on sait qu'1/3 des contrats conclu en région par an sont rompus, que 20 % des étudiants sortent de l'université sans diplôme, que près de 20 % des étudiants n'ont pas de complémentaire santé ? Que dire de ces milliers d'étudiants qui cumulent études et travail ? Phénomène aggravant le manque de personnel dans la médecine scolaire et du travail.

Le travail réalisé n'est pas un aboutissement mais un début. Nous considérons essentielle les préconisations visant à la mise sur pied d'un plan régional de santé dédié aux jeunes. Celui-ci ne verra le jour que si on décide de réaliser en région une étude sur l'état de la santé des 15-25 ans, chose qui n'a jamais été faite. Celle-ci pouvant être par exemple menée par l'ORS en y associant un grand nombre de jeunes.

La CGT restera vigilante sur le suivi de ces préconisations, car la situation des jeunes préoccupe évidemment notre organisation. Tout en mesurant de nombreux aspects positifs dans le travail réalisé, la CGT s'abstiendra.



Intervention CFDT Séance plénière du 29/09/09

Lors de la présentation du rapport « santé des jeunes » la CFDT avait proposé que le CESR retienne 4 thèmes de préconisation :

- ✓ Aller chercher la parole des jeunes
- ✓ Agir sur la représentation des adultes
- ✓ Mobiliser l'ensemble des acteurs
- ✓ Mettre en place des outils efficaces pour une évaluation collective

Nous ne pouvons que nous satisfaire de voir ces quatre points repris dans le texte proposé aujourd'hui, même si nous aurions souhaité plus de précisions, plus d'actions concrètes et pourquoi pas un texte plus directif.

C'est un texte qui place les jeunes au centre de tous les dispositifs, qui reconnaît la nécessité de travail en réseau, d'une prise en charge pluridisciplinaire, c'est un texte aussi et nous nous en réjouissons, qui reconnaît la grande diversité du public concerné, c'est pour cela qu'il n'y a pas une réponse mais des réponses à proposer.

Pourtant, je voudrais insister et rappeler que la précarité, l'exclusion sociale sont autant de facteurs aggravants d'une bonne santé, on ne peut pas, aujourd'hui plus que jamais, vouloir améliorer la santé des jeunes sans y associer une politique ambitieuse d'accès à l'emploi, à l'autonomie en faveur des jeunes. Sur la base des travaux de la commission Hirsch la CFDT réclame la mise en place de plusieurs mesures telles que :

- ✓ Un revenu « jeune actif » qui allie ressources et insertion professionnelle
- ✓ L'ouverture du RSA aux moins de 25 ans
- ✓ Des contrats en alternance plus nombreux et plus attractifs
- ✓ Un réel service public régional de l'orientation et dans les entreprises comme dans l'Education
- ✓ La généralisation de la complémentaire santé
- ✓ L'encadrement du coût des loyers et le développement de la garantie des risques locatifs.

Nous prenons acte que ce rapport, cet avis sont une étape, un souhait encore : que le CESR prenne la décision de faire une évaluation dans les prochains mois sur la mise en œuvre .

Le groupe CFDT votera favorablement l'avis présenté aujourd'hui.



UNION REGIONALE DES SYNDICATS
F O R C E O U V R I E R E
DU NORD ET PAS-DE-CALAIS

103, rue Barthélémy Delespaul - B.P. 2023 - 59013 LILLE CEDEX - Tél: 03.20.52.29.67 - Fax :03.20.88.22.13

CCP 1822.40 G LILLE

Adresse INTERNET : <http://www.fo-nord.com> – e-mail :

fo.nord.pdc@wanadoo.fr

Déclaration du Groupe FO
concernant « la santé des jeunes de 15 à 25 ans dans le Nord – Pas-de-Calais »

Séance Plénière du 29 septembre 2009

Le groupe Force ouvrière tient tout d'abord à exprimer au rapporteur sa satisfaction pour avoir su traiter un sujet aussi sérieux que la santé et notamment celle des jeunes de 15 à 25 ans en Nord Pas de Calais.

Le sujet est malheureusement d'actualité et les jeunes sont plus vulnérables que d'autres populations plus âgées.

Ces travaux ont mis en évidence une situation que nous avons toujours dénoncée à savoir une multitude d'indicateurs difficilement accessibles, un cloisonnement entre les intervenants débouchant sur des initiatives nombreuses mais non coordonnées.

Notre jeunesse doit pouvoir se prendre en charge avec son entourage afin de préparer son avenir au travers d'une bonne santé.
Nous devons être à son écoute en permanence, la guider et la mettre en relation avec tous les acteurs responsables de la santé.

Impliquer les jeunes dans une démarche constante de prévention doit être un souci permanent de tous les jours et de tous.
Nous devons nous remettre en question ; la santé a toujours été un sujet tabou, n'hésitons pas à en parler ensemble et ne laissons pas notre jeunesse seule car nous avons nous-mêmes beaucoup à apprendre.

Le rapport qui nous a été présenté en séance plénière du 23 juin n'a pas la prétention de nous proposer la solution aux problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui, il dénonce les faiblesses de notre système de soins de la Région qui manque cruellement de moyens.

C'est une approche nouvelle qui vise à responsabiliser notre jeunesse dans la gestion de sa santé ; elle est courageuse et ambitieuse car elle est force de propositions et devrait amener une remise en cause de tous.

Le groupe Force Ouvrière donnera un avis favorable au projet d'avis.

« La Santé des jeunes de 15 à 25 ans dans le Nord – Pas de Calais »

Déclaration du Groupe CFE-CGC / UNSA



La tranche d'âge 15-25 ans est une des étapes particulièrement importantes dans la vie d'un individu car elle résulte d'une éducation globale et de parcours éducatifs pluriels initiés dès le plus jeune âge.

Cette tranche d'âge 15-25 ans couvre tant une fraction de la scolarité obligatoire qu'une étape capitale dans la construction de tout individu, celle de l'adolescence, pour mener à la situation d'adulte avec le sens des responsabilités qui doit émerger, y compris la responsabilité vis-à-vis de soi-même.

Le Groupe CFE-CGC / UNSA réitère son soutien plein et entier à la problématique abordée et au diagnostic sous-tendu. Un état des lieux, même s'il n'est pas exhaustif, est la pierre angulaire vers une approche globale de la situation sanitaire et sociale des jeunes de notre région. Nous insistons toutefois fortement pour que ce premier pas – qui pourrait être un « *grand bond* » - soit suivi d'autres afin de concourir à l'émergence d'une politique régionale de santé partie intégrante d'une politique globale de la jeunesse.

Se pose donc « *in fine* » la problématique de l'impulsion et du pilotage du dispositif.

Les recommandations proposées recueillent globalement notre assentiment.

Néanmoins, la multiplication des intervenants, Etat, collectivités, Education Nationale, Assurance maladie, complémentaires santé et réseaux associatifs importants dans notre région, réclame un indispensable « *comité de pilotage* » ayant autorité, y compris sur les professionnels de santé.

Sans ce dernier, les recommandations qui sont avancées risquent de rester « *lettre morte* » au mieux des « *voeux pieux* », sans suite prévisible.

La proposition de formaliser un axe « Santé des Jeunes » au sein des Programmes Territoriaux de Santé va dans ce sens. Elle en est la reconnaissance explicite et ouvre donc un autre débat auquel il sera difficile de se soustraire.

En conclusion, le groupe CFE-CGC / UNSA émettra un vote favorable au projet d'avis sur la santé des jeunes de 15-25 ans en Nord-Pas de Calais.